

Espagne

Position des femmes dans la prise de décision : **1.57/5**

Position socio-économique des femmes : **2.28/5**

Violences faites aux femmes : **1.5/5**



Points phares

37%

de femmes au parlement et 31% de femmes ministres séniors

16,7%

d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

16,8%

de différentiel entre femmes et hommes dans le taux d'emploi à temps plein

38%

d'enfants de moins de 3 ans en crèche

17,5%

de différentiel entre femmes et hommes au niveau de l'emploi des parents d'enfants de moins de 12 ans

16

semaines de congé de maternité rémunéré à 100%

0,98

place en refuge pour les femmes victimes de violence sur 10.000 habitant-e-s

TENDANCES :



Ces dernières années, les investissements dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Espagne a provoqué un éveil des consciences et un changement d'attitude. Lorsqu'elle assurait la présidence de l'UE, en 2010, l'Espagne a inscrit à l'ordre du jour un mandat de protection européen (adopté en décembre 2011) ainsi qu'une ligne verte européenne pour les victimes de la violence.



En Espagne, la crise a fait perdre leur emploi à 191.700 femmes entre juillet et décembre 2012, contre 80.600 hommes. En outre, les femmes, ainsi que les avancées vers l'égalité femmes-hommes, sont fortement touchées par les coupes claires dans les services essentiels. En 2012, le budget de la santé a été diminué de 13,7%, et le budget de l'éducation de 350 millions d'Euros, dont 100 millions en moins pour les crèches. Les subventions pour la prise en charge des personnes dépendantes ont été réduites d'environ un tiers, et on devrait encore réduire leur budget de 200 millions d'Euros en 2013. Quant au financement de la lutte contre la violence envers les femmes, il a été réduit de 27%. Les services aux victimes sont eux aussi victimes de la crise, avec 20% de budget en moins. Le congé de paternité rémunéré a été supprimé.

En 2011-2012, le financement de l'Instituto de la Mujer (Institut de la femme) a été diminué de 34%. Dans l'ensemble, l'enveloppe de l'égalité femmes-hommes a été diminué de près de la moitié (49,09%). Les programmes favorisant l'embauche des femmes ont subi une diminution de 94%. Le financement des associations de femmes a lui aussi été réduit. Les femmes sont en outre beaucoup moins présentes au sein du gouvernement, où on ne compte que 4 femmes sur 13 ministres, alors que le gouvernement précédent présentait une parité parfaite.

COMPRENDRE L'ESPAGNE

L'Espagne a pris certaines des mesures les plus fortes de tous les pays de l'UE en matière de parité dans la prise de décision politique : 40% des candidat-e-s sur les listes électorales nationales doivent être des femmes, avec des règles de placement. La législation non contraignante adoptée en 2007 en vue d'améliorations semblables dans la représentation des femmes dans le secteur privé a également eu un impact important : le nombre de femmes dans les conseils d'administration des entreprises est passé de 1,9% en 2004 à 11% en 2012.

En 2010, 46,6% des femmes travaillaient à temps plein, contre 63,4% des hommes. La prise en charge des personnes dépendantes continue néanmoins à limiter les femmes dans leur intégration pleine et entière sur le marché du travail. Sur les femmes « inactives » ou travaillant à temps partiel, 59,2% déclarent être dans cette situation en raison du manque de services de soins. Si 94% des enfants entre 3 ans et l'âge scolaire sont en maternelle, la proportion d'enfants de moins de 3 ans qui fréquentent une crèche ou une autre structure d'accueil tombe à 38%. De plus, 21% seulement des seniors sont pris en charge par une personne autre que la famille ou accueillis dans une structure. Les femmes réalisent en moyenne par jour plus de 4 heures de travail non rémunéré dans la famille et le ménage comparé à moins de 2 heures pour les hommes.

L'Espagne a conçu un Plan d'action national englobant des formes spécifiques de violence envers les femmes, assorti d'une analyse sensible au genre. L'opinion publique est sensibilisée à ce phénomène : 23% des Espagnol-e-s disent connaître une personne victime de violence conjugale dans leur famille ou leur cercle d'amis, contre 15% en 1999.¹ La tolérance est faible envers la violence à l'encontre des femmes, 91% des personnes interrogées répondant que la violence est inacceptable et devrait toujours être sanctionnée par la loi, soit l'un des chiffres les plus élevés de l'UE.

Le conservatisme et l'influence religieuse continuent à freiner l'éducation sexuelle ainsi que l'accès à l'avortement légal.

¹ Eurobaromètre spécial 344 - 2010